

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2025 - 18 h 00 - convocation du 13 février 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-005

SUBVENTION A L'AFM TÉLÉTHON

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une subvention à l'AFM Téléthon d'un montant de 250 € comme le faisait jusqu'à présent le CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'OCTROYER une subvention de 250 € à l'association AFM Téléthon
- TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Madame la Présidente de l'AFM Téléthon pour information ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - ~~CODATO~~ - CORTIAL - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - DENIS
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - ROCHETTE - ROUX - MONTCHAUD - REYMONDON
Formant la majorité des membres en exercice

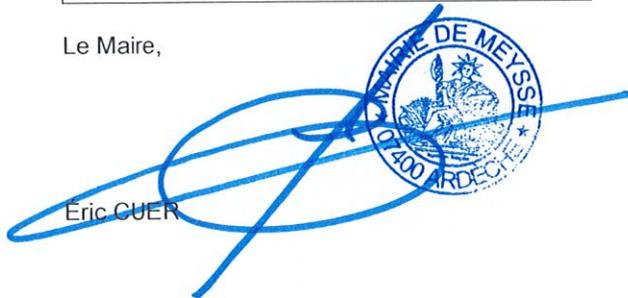
Procuration : Mme CODATO à Mme DENIS - M-ROUX à M. CUER
M. MONTCHAUD à Mme ROCHETTE

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Mme DENIS

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	
Abstentions :	

Le Maire,


Eric CUER

Le secrétaire de séance,

